

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : peda.mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 39 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.2			
Code	PEIM2B39PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> David GORET (david.goret@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Sarah DEMEIRE (demeires@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**

- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

Acquis d'apprentissage visés

- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant le niveau attendu de graphies correctes.
- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B39PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B39PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française			
Code	22_PEIM2B39PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue au développement de la compétence suivante :

Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession :

- maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif.
- utiliser la complémentarité du langage verbal et du langage non verbal.
- adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant 99% de graphies correctes.

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de corriger des copies d'élèves, à l'aide d'outils.

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

-Expression écrite :

- rédaction de divers types de textes avec outils (consignes, préparations de leçons, textes divers)
- travail sur des aspects précis de la langue écrite (ponctuation, concordance des temps, liens logiques, vocabulaire, orthographe)
- correction de textes d'enfants

-Expression orale : savoir prendre la parole dans divers contextes, savoir raconter

Démarches d'apprentissage

Démarches diversifiées qui exigent de l'étudiant une participation active, en présentiel comme à distance

Dispositifs d'aide à la réussite

Organisation de moments centrés sur les questions individuelles des étudiants

Pratique de l'évaluation formative

Prise en compte des difficultés et demandes des étudiants dans l'organisation du cours

Fiche navette comme indicateur d'autoévaluation.

Ouvrages de référence

Un bon dictionnaire récent, par exemple le *Petit Robert*

Une grammaire, par exemple *Le guide de grammaire française* de C. Cherdon

Un référentiel de conjugaison

Un correcteur orthographique (*memento*)

Antidote

Supports

Notes de cours

fiche navette

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen mixte.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).